


DIU TECHNIQUES ULTRASONIQUES EN ANESTHESIE ET EN RÉANIMATION

DISCIPLINE(S)	Médecine et santé
DURÉE DES ÉTUDES	un an
COMPOSANTE(S)	UFR Simone Veil - santé
FORMATION CONTINUE	

Spécificités de la formation

Le DIU comporte:

- un tronc commun obligatoire: notions physiques de base, fonctionnalités et réglage des appareils, repérage des vaisseaux périphériques et intracrâniens
- un module principal obligatoire, soit échographie cardiovasculaire soit anesthésie locorégionale
- des modules accessoires obligatoires: exploration thoracique, abdominale, intracrânienne

Un seul des deux modules principaux peut être validé par année.

L'Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines ne dispense que le module "échographie-cardiovasculaire".

Compétences développées

Le DIU est créé pour répondre à un besoin de formation spécifique des anesthésistes-réanimateurs ou réanimateurs dans le domaine de l'ultrasonographie.

La formation théorique et pratique ainsi dispensée permettra aux anesthésistes-réanimateurs et aux réanimateurs médicaux d'utiliser les techniques ultrasoniques, non invasives, pour aider leur démarche diagnostique et thérapeutique, afin d'améliorer la prise en charge des patients les plus graves. Elle permettra aux réanimateurs de guider certains gestes vulnérants afin d'en limiter les complications (ponctions, drainages).

Conditions d'admission

Public concerné et titres requis :

Les médecins de nationalité française titulaires d'un DES en anesthésie-réanimation,

Les médecins de nationalité française titulaires d'un DES autre que celui d'anesthésie-réanimation et inscrits au DESC de réanimation médicale,

Les médecins de nationalité française ou originaires d'un pays de l'Union Européenne, titulaires d'un diplôme de docteur en médecine leur permettant d'exercer dans leur pays d'origine,

Dans la limite des places disponibles et après accord du responsable de l'enseignement de l'interrégion, les internes inscrits au DES d'anesthésie-réanimation à partir de la 4ème année ou au DESC de réanimation médicale à partir de la 2ème année.

Dans la limite des places disponibles et après accord du responsable de l'enseignement de l'interrégion, les médecins titulaires du DESC de médecine d'urgence.

Par dérogation accordée individuellement, l'inscription au DIU peut être autorisée à un médecin spécialiste ou engagé dans une filière de spécialité compte tenu d'un intérêt particulier pour cette formation complémentaire.

Inscription

1) Candidature 2018-2019:

Envoyer au préalable CV et lettre de motivation pour obtenir une autorisation pédagogique d'inscription :

bernard.cholley@aphp.fr
dominique.pelissier@aphp.fr

2) Inscription Administrative :

Une fois autorisé.e à vous inscrire, télécharger et retourner le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives et des règlements avant le 10 octobre à :

Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines
UFR Sciences de la Santé Simone Veil
Département DPC et Formation Médicale Continue
2, Avenue de la Source de la Bièvre
78180 Montigny-le-Bretonneux

REGLEMENTS :

Deux chèques ou virements à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université

- Un pour les **droits d'inscription** : 170€ pour 2018-2019
- Un pour le **coût de formation** :

Financée par un organisme : 1200€

Non financée : 800€

Tarif particulier (justificatif obligatoire) : interne en France : 400€

Contenu de la formation

Volume horaire de la formation : 95h

Enseignement théorique : 62h

Enseignement dirigé : 3h

Enseignement pratique : 30h

L'enseignement pratique s'effectue dans un service validé par l'enseignant responsable de l'interrégion concernée).

Les stagiaires doivent rédiger un compte-rendu pour chaque examen réalisé et conserver ceux-ci dans un carnet de stage nominatif. Il doit comporter 100ETT et 35 ETO et doit être validé par l'enseignant responsable de l'Université d'inscription.

Contrôle de connaissances

La validation de l'enseignement théorique sera annuelle avec une session de rattrapage.

La session principale et obligatoire est organisée en mai ou juin.

La session de rattrapage est organisée au moment de la rentrée universitaire suivante, en septembre ou octobre. Elle n'est accessible que pour les stagiaires UVSQ s'ils ont été présents à la session principale, sauf excuse justifiée auprès de l'enseignant responsable (Professeur Vieillard-Baron ou Professeur Fischler).

Les deux sessions comprennent les mêmes épreuves (une note inférieure à 6/20 est éliminatoire) :

- une épreuve écrite d'admissibilité anonyme d'une durée de 2h minimum sanctionnant les connaissances théoriques et comprenant plusieurs questions, notée sur 20
- une épreuve orale subordonnée à la réussite de l'épreuve écrite (au moins 10/20) comprenant plusieurs cas cliniques dynamiques à commenter, notée sur 20
- les sujets des questions et des cas cliniques concernant les modules choisis par le candidat.

Sont déclarés admissibles à l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10/20 à l'épreuve écrite.

Toute note inférieure à 6/20 à l'une des épreuves constitutives de l'écrit est éliminatoire.

Pour valider la partie théorique, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'épreuve orale.

Les stagiaires admis à l'écrit et ayant échoué à l'oral concerveront le bénéfice des résultats de l'écrit pour la session de septembre.

Le diplôme ne peut être délivré qu'après le succès au contrôle des connaissances et la **validation du carnet de stage**.

Si le candidat n'a pas validé son carnet de stage mais est reçu aux épreuves écrites, le bénéfice de ce succès est conservé pendant **2 ans maximum**.

Stages

La formation comprend un stage d'un an dans des services de réanimation et départements d'anesthésie réanimation.

Adresses et coordonnées

Directeurs d'enseignement : Professeurs Antoine Vieillard-Baron et Marc Fischler

antoine.vieillard-baron@aphp.fr

m.fischler@hopital-foch.org

Contacts formation continue

» Pour toute question concernant :

- les candidatures
- le contenu des enseignements
- le planning de formation et les dates
- les lieux de formation
- les modalités de stage
- les examens ...

contacter l'équipe pédagogique:

bernard.cholley@aphp.fr

dominique.pelissier@aphp.fr

antoine.vieillard-baron@aphp.fr

m.fischler@hopital-foch.org

» Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines

UFR Sciences de la Santé Simone Veil

Département DPC et Formation Médicale Continue

2, Avenue de la Source de la Bièvre

78180 Montigny-le-Bretonneux

fc-medecine@uvsq.fr

01 70 42 94 94 / 01 70 42 92 73 / 01 70 42 94 82

Nos missions :

- Inscription administrative
- Suivi du dossier de prise en charge
- Contractualisation
- Convention de stage
- Envoi du diplôme